

La CGT et l'UGICT Ilévia apportent leur soutien sans aucune réserve à notre Secrétaire de l'UD CGT du Nord, Jean-Paul.

Dans l'esprit le plus noble de la CGT, Jean-Paul a diffusé un tract de l'UD CGT 59 appelant à une manifestation visant à réclamer un cessez-le-feu immédiat à Gaza, réclamant une Paix durable en Palestine et enfin, condamnant les crimes à l'encontre de TOUS les civils, quels qu'ils soient !

Injustement, cet appel à la paix a été considéré par le Préfet du Nord comme de « l'incitation à la haine raciale » et de « l'apologie du terrorisme » ... Cela a entraîné l'intervention de forces de l'ordre cagoulées à son domicile, à 6h du matin.

Nous le regrettons, nous le condamnons ! Nous déplorons aussi la convocation de Jean-Paul au tribunal de Lille le 28 mars pour être entendu de ces accusations complètement inappropriées !

La CGT a, de tout temps, combattu toutes les formes d'injustice, combattu le fascisme et dénoncé toutes les formes de racisme. Qu'un de ses militants soit accusé « d'incitation à la haine raciale » semblerait presque être une mauvaise blague... Et pourtant non ! Notre camarade est bien accusé de ce qu'il combat au quotidien.

Malgré tout, nous ne sommes pas surpris ! Cette accusation s'inscrit dans une vaste campagne de répression syndicale, avec en ligne de mire principalement des militants CGT, dont des centaines d'entre eux sont trainés dans la boue pour avoir dénoncé, pour avoir revendiqué, pour avoir manifesté !

Nous exigeons le respect des droits démocratiques, des libertés syndicales et de la liberté d'expression ; à ce titre, nous exigeons l'abandon des poursuites judiciaires envers notre camarade et Secrétaire Jean-Paul, et envers tous les militants éventuellement mis en cause.

Le mouvement social, et encore plus le combat pour la Paix, ne devraient jamais faire l'objet de telles poursuites dans un état qui se revendique « garant du respect des droits de l'Homme ».

Nous sommes bien en 2024 et nous subissons de plus en plus ces attaques sur nos libertés fondamentales, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de nos entreprises !

Pour toutes ces raisons, la CGT et l'UGICT Ilévia appellent l'ensemble de leurs militants, et plus largement l'ensemble des salariés de l'entreprise, à signer massivement la pétition en ligne (QR Code en bas de page) et à venir nombreux devant le tribunal de Lille ce 28 mars 2024 pour soutenir notre camarade Jean-Paul, et plus largement, toutes les victimes d'injustices !

Mohamed FARHI
Secrétaire de la CGT Ilévia

